N° 179 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 27 Juin 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1
A LILLE : N° 97

Condamnations des Bandits d'Hazebrouck

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'Administration de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	6 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

OPINIONS

Mauvaise humeur allemande

Depuis huit jours, les journaux allemands les plus officieux et les représentants de la chancellerie se répandent en manifestations de mauvaise humeur. J'ai parlé, la semaine passée, des paroles attribuées à l'empereur et qui pouvaient se résumer ainsi : « On veut nous encercler. Ils peuvent venir. Nous sommes prêts. » J'ai signalé aussi l'étrange argumentation des fonctionnaires allemands, prétendant qu'une nouvelle triplice serait une offense à l'Allemagne et une raison pour elle de tirer l'épée. On a continué, depuis lors, à épiloguer dans le même sens et, si finalement la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a déclaré que l'empereur n'avait jamais tenu le langage qui lui était prêté, le même organe, comme aussi ses inspirateurs officiels, n'ont point cessé de marquer nettement la mauvaise humeur que leur inspire la situation présente.

J'avais signalé que cette mauvaise humeur se rattachait vraisemblablement à la question de Macédoine. Il n'est aujourd'hui plus permis d'en douter. Un des représentants de la chancellerie a dit, en effet, au correspondant d'un journal français : « Nous ne voulons pas retrouver à Constantinople un nouvel Algésiras. » En d'autres termes, les Allemands craignent que dans la question de Macédoine, la majorité des puissances ne soit pas d'accord avec eux, et comme, pendant une trentaine d'années, ils ont pris l'habitude de régenter l'Europe, cette perspective leur est désagréable.

En ce qui concerne la Macédoine elle-même, on sait que l'Angleterre et la Russie se sont mises d'accord sur l'élaboration d'un programme de réformes. On sait aussi que l'Italie a marqué, à plusieurs reprises, son adhésion à ce programme. On sait enfin que la France, alliée de la Russie, amie des deux autres puissances, éprouvera le naturel désir de conformer ses vues aux leurs. Il en résulte que si l'Allemagne était hostile au plan anglo-russe, elle n'aurait avec elle que l'Autriche et la Turquie, de même que (et à cet égard, la comparaison est exacte) elle n'eut à Algésiras avec elle que l'Autriche et le Maroc.

Cette situation permet évidemment de prévoir une controverse assez compliquée, mais ce n'est pas la première fois que la question d'Orient aura donné lieu à des discussions épineuses, et quelque délicat que puisse être le débat, il n'a rien, en lui-même, d'inattendu et de nécessairement inquiétant. Ce qui est plus singulier, ce sont les conclusions que l'on tire à Berlin de cette situation. Il semble, d'une part, que l'Allemagne ne puisse plus supporter l'hypothèse d'être en désaccord avec d'autres puissances et il semble aussi qu'elle soit résolue à ne rien sacrifier de ses opinions. La seule solution qui lui paraisse acceptable, ce serait par conséquent que les autres gouvernements se rangeassent à son avis, en apaisant par de larges concessions sa nervosité. Est-il besoin de faire remarquer que cette solution attribuerait à l'Allemagne une sorte d'hégémonie européenne dont elle pourrait tirer orgueil, mais qui serait, pour le reste du monde, parfaitement inacceptable ? La gravité de la crise éventuelle est donc d'ordre psychologique, d'ordre moral, plus encore d'ordre matériel et politique. Elle résulte des dispositions de l'Allemagne, de ses perpétuelles défiances, de sa mauvaise intransigeance.

On se plaint à Berlin qu'il y ait, dans les différentes capitales, de mauvais desseins à l'égard de l'Allemagne, et à l'appui de cette affirmation, on remarque que de nombreuses ententes ont été conclues au cours des dernières années et que l'Allemagne jamais n'y a participé. On la tiendrait, par conséquent, à l'écart et comme en quarantaine. Il convient de remarquer d'abord que les faits contredisent cette assertion. Dans l'affaire du Maroc, on a si peu mis l'Allemagne à l'écart que c'est à sa demande que s'est réunie la conférence d'Algésiras. Plus récemment, elle a signé avec la France le traité de délimitation du Congo et du Cameroun. Elle a participé également aux négociations et aux accords relatifs à la Baltique et à la mer du Nord.

Cela dit, il reste évidemment qu'elle n'a point été associée aux négociations anglo-russes. Mais depuis quand deux puissances résolues à liquider les anciennes querelles qui les divisent, sont-elles obligées de soumettre à un tiers leurs arrangements et solliciter l'intervention de ce tiers ? Je disais l'autre jour que Napoléon, au moment du blocus continental, avait eu cette prétention et qu'elle ne lui avait pas réussi. L'Allemagne, en dépit de ses merveilleux succès, n'a pas encore remporté les mêmes victoires que la France du premier Empire, et cependant il semble qu'elle soit animée des mêmes ambitions. Tant qu'elle les ressentira, elle sera mécontente de tout et de tous, et par contre-coup, les autres puissances éprouveront, vis-à-vis d'elle, une suspicion légitime. Pour mettre un terme à la situation incertaine, dont on parle si volontiers à Berlin, c'est donc à Berlin qu'il faut agir. C'est l'esprit général de la politique allemande qu'il importe de modifier.

Faut-il répéter, d'autre part, combien absurde et fausse est la théorie si connue de l'encerclement et de l'isolement de l'Allemagne, alors qu'aujourd'hui comme hier, l'Allemagne est la tête de la triple alliance, c'est-à-dire d'un groupement de trois puissances qui n'a pas, en Europe, d'équivalent. Que l'Allemagne, faisant abstraction de cette situation, prétende que chaque fois que deux gouvernements s'entendent, ils la menacent, cela révèle une nervosité, une susceptibilité quasi maladive qui fait songer à ce délire de la persécution, bien connu des médecins aliénistes. Quelque désireux qu'on soit d'être agréable aux Allemands — et ce désir existe, notamment à Paris, — tutant que notre intérêt, que notre dignité nous le permettent, — on ne peut pas sacrifier à une semblable manie la raison et les droits des tiers.

La question d'Orient même, si compliquée soit-elle, sera possible à résoudre, si on l'examine dans un esprit de bonne volonté et sans prétentions excessives. La France est disposée à user de son influence sur ses alliés et sur ses amis pour soutenir des solutions moyennes acceptables par tous. La seule chose qui pourrait lui rendre difficile, sinon impossible, ce rôle de conciliation, serait la persistance des récriminations injustifiées qui, depuis quelques semaines, se produisent à Berlin.

GEORGES VILLIERS.

TOUS A LA NOCE...

Le jour où le tringant Boni de Castellane donna des coups de canne à son cousin le prince de Sagan et en reçut des gifles, nous apprîmes que la cause de la « peignée » était le dépit qu'éprouvait le premier des deux « costauds » du remariage de sa femme divorcée avec son adversaire.

Subséquemment, Boni débina son ancien poteau. Il raconta que celui-ci n'avait plus de domicile et logeait chez son concierge, que ses mœurs étaient honteuses (les Sagan sont Prussiens) et que, moins fier que Bragance, il était cependant encore plus délabré que Job.

Tout cela, pour dégoûter son ex-femme de ce futur mari.

Mais ce que femme veut !... Et Mme Anna Gould voulant prendre de la graine d'épinards. De confesse qu'elle était naguère, elle rêvait de passer princesse. Et elle va l'être ! Qu'importe que le prince soit à la côte ! L'argent des Américaines n'est-il pas fait pour redorer les blasons européens ?

Mais était-il juste que Sagan-le-pouilleux fût seul à croquer la galette ? Non, n'est-ce pas ?

Notre sainte mère l'Eglise demanda à être de la noce. Elle tarifa à un million la reconnaissance de non-consommation d'un mariage, dont la célébration avait pourtant été suivie de la naissance de plusieurs enfants.

Hélie de Talleyrand-Périgord, prince de Sagan-en-Pouilles, si amusé qu'il pût être de voir taxer son cousin Boni d'impuissance, n'est cependant pas une poire. Il se dit qu'un million était payer bien cher une déclaration de virginité que les faits démentaient, et, comme il avait tout de même besoin, pour accomplir ses fonctions martiales, de la bénédiction de Dieu, il décida de la demander au bazar d'à côté, où elle ne coûte rien. Et l'on annonce officiellement qu'il va se faire protestant. On voit, d'ici, la g... rimace de Sarto qui perd, du coup, le Sagan, sa lignée, et le don princier qu'il en escomptait.

Quant à Boni-sans-Castel, lui aussi veut aller à la noce.

Sous prétexte que sa femme épouse un homme avec lequel il se colleta, il réclame la garde des enfants « et une pension de 1.500.000 francs ! » Sa dignité paternelle est chatouilleuse et désintéressée.

Tel est l'édifiant spectacle que nous donnent l'Eglise et l'aristocratie. Ce n'est pas nous qui allons en pleurer....

FLAMMÈCHE.

ÉCHO

Zola et Gregori

M. Léonce Grasilier publie dans l' « Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux », une supplique de 1806, qui n'a d'autre intérêt que d'être signée d'un nom qui fut plus tard célèbre et d'être adressée à un sénateur dont l'homonyme vient de faire parler de lui.

Dénoncé comme suspect et vagabond par l'ancien maire de Viverone, département de la Sesia, un pauvre ouvrier tailleur de pierres fut emprisonné en ventôse an XI.

Il languit longtemps dans son cachot sans qu'on s'occupât de lui. Enfin, il s'adressa à un sénateur et lui envoya une longue supplique.

Elle fut suivie d'effet le 2 avril 1806 ; le détenu fut mis en liberté.

Le tailleur de pierres s'appelait Augustin Zola, et le sénateur.... Gregori.

La Politique

Les débitants de boissons viennent de se réunir, au nombre de plusieurs milliers, à l'Hippodrome de la place Clichy, afin de protester contre les dispositions de la loi financière préparée par M. Caillaux, dispositions qui lèsent gravement leurs intérêts.

Ces négociants demandent pourquoi, quand on a besoin d'argent, c'est toujours vers eux qu'on se retourne. Assurément, ils aiment la République, mais ils voudraient bien que leur affection pour le régime ne fût pas considérée comme une raison de leur imposer sans cesse de nouveaux sacrifices.

Ils regimbent, en apprenant qu'on entend doubler la licence, et la réglementation du nombre des débits leur paraît attentatoire à la liberté du commerce. Ils pensent que ce n'est pas parce qu'on ne pourra boire que dans un seul débit au lieu de trois que l'alcoolisme diminuera. On absorbera davantage au même endroit, voilà tout !

Il est fâcheux, au point de vue moral, que pour équilibrer son budget, M. Caillaux se soit avisé de porter la main sur les débitants. Il n'aurait pas dû oublier que ces braves gens, qui travaillent beaucoup pour gagner fort peu, méritent d'être traités avec modération, car, atrocement persécutés par les pouvoirs de réaction, ils ont toujours fait preuve du plus grand dévouement aux institutions démocratiques.

Au surplus, ainsi qu'on l'a très justement fait observer à propos de cette agitation, qui paraît devoir s'étendre à toutes les régions françaises, il est inadmissible qu'on touche à des intérêts aussi importants par simple voie budgétaire. Il y a là matière à une discussion spéciale, au vote de lois particulières, à une procédure normale, en dehors de laquelle on reste dans l'aventure, la surprise et l'arbitraire.

Dans tous les cas, il sera difficile de ne pas entendre les protestations des débitants de boissons, qui, pour se produire sous une forme pacifique, n'en sont pas moins énergiques.

Henry JAGOT.

Conseil des Ministres

Paris, 26 juin.

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le rachat de l'Ouest

Cette courte séance a été employée à fixer la ligne de conduite que le cabinet suivrait au Sénat à propos de l'article 2 et dernier du projet de rachat du réseau de l'Ouest.

On sait que cet article dispose qu'en attendant le vote de la loi d'organisation du réseau d'Etat, les conditions du fonctionnement provisoire de ce réseau seront réglées par décret.

Le Conseil a décidé de renoncer au règlement par décret et de faire déterminer le fonctionnement provisoire par une loi.

Au cours de la réunion, le président du Conseil a fait part à ses collègues d'une démarche qu'avaient faite auprès de lui dans la matinée un certain nombre de sénateurs, MM. Desmons, Bonnefoy-Sibour, Crémieux, Maurice-Faure et Louis Blanc. Ces sénateurs sont venus déclarer que M. Bonnefoy-Sibour avait voté contre la motion Prevet pour un certain nombre de ses collègues et que dix-sept des bulletins déposés par lui n'avaient pas été retrouvés lors du pointage. Ils ont ajouté qu'un incident serait soulevé à ce sujet cet après-midi au Luxembourg.

La circulation des automobiles

Sur la proposition de MM. Pichon et Barthou, le Conseil a décidé que la France prendrait l'initiative de provoquer la réunion d'une conférence internationale en vue de faciliter la circulation des automobiles d'un pays à l'autre.

L'impôt sur le revenu

Enfin, le Conseil a décidé, pour hâter la discussion de l'impôt sur le revenu, de refuser toute interpellation ou question à la Chambre pour des jours autres que le vendredi.

Les accidents d'automobiles

Paris, 26 juin.

La jeune Maria Veyssier, six ans, qui jouait, hier matin, devant le domicile de ses parents, 16, boulevard de la Villette, a été renversée par l'automobile 110-57. Elle eut la jambe gauche broyée sous les roues du véhicule.

C'est dans un état grave qu'on l'admit à l'hôpital Saint-Louis.

— La voiture automobile de M. Georges Waché, rentier à Neuilly, a tamponné, hier après-midi, boulevard Ornano, le fiacre qui conduisait M. Louis Schartz. Les glaces des deux véhicules volèrent en éclats. Le cocher, projeté de son siège, fut blessé sur diverses parties du corps.

Mmes Louise Desmoulins, 14, rue du Débarcadère, et Caroline Auteno, 150, boulevard Pereire, ont été grièvement blessées à la tête et aux mains par des fragments de glaces. Mme Desmoulins a été admise à l'hôpital Beaujon.

— Dans la côte de Noceau, près de Provins, l'automobile de Me Larcher, notaire à Chalantre-la-Grande, a écrasé la petite Bazin, dont l'état est grave.

Grenoble, 26 juin.

Un grave accident d'automobile s'est produit, cet après-midi, vers quatre heures, avenue Maréchal-Randon, en face de la caserne du 140e d'infanterie.

Un tramway, arrivant de Saint-Ismier, a heurté et renversé une automobile, dans laquelle se trouvaient M. Lévy, négociant en nouveauté, à Grenoble, et ses trois enfants. M. Lévy a eu les deux jambes coupées. L'une de ses fillettes, âgée de douze ans, a le crâne fracturé ; son garçonnet, âgé de quatorze ans, a un bras fracturé et porte de nombreuses contusions. La plus jeune des fillettes seule est restée indemne.

L'état de sa sœur est désespéré.

* * *

Gex, 25 juin.

Ce matin, vers dix heures, deux automobiles d'une maison de Genève se sont rencontrées sur la route de la Faucille, à quatre cents mètres de Gex.

Les deux voitures ont été mises en miettes. Les deux conducteurs, projetés à plusieurs mètres, portent des blessures sérieuses. Cependant leurs jours ne sont pas en danger.

* * *

Cazouls-les-Béziers, 26 juin.

Une grave collision s'est produite, à Maureilhan, entre une automobile, dirigée par M. Arnaud de Crozals, et dans laquelle se trouvaient trois autres personnes, et une motocyclette, montée par M. Falguerette.

M. Falguerette a eu la jambe gauche fracturée et de nombreuses contusions. M. Arnaud de Crozals et son chauffeur ont reçu de nombreuses éraflures au visage, provoquées par des éclats de vitre.

LE PROCÈS HUMBERT-"MATIN"

Suite de l'audition des témoins

Paris, 26 juin.

Dans la salle, moins de monde qu'hier, toutefois on remarque la présence de quelques dames.

Le défilé des témoins continue.

M. Bichat, secrétaire général du « Matin », ne sait de l'affaire que ce qu'il a lu dans les journaux.

Il a été sous les ordres de M. Humbert au « Matin », et à ce moment ne lui a manifesté que de la sympathie ; plus tard, il a fait des démarches pour obtenir de la part de M. Humbert, candidat à la députation de Verdun, des subventions de diverses personnes pour des œuvres de Verdun, il a également été demander à M. Barberet, alors directeur de la Mutualité, des récompenses pour des personnes de Verdun ; il déclare encore que M. Humbert a emporté des documents du « Matin ».

Le prix d'une conscience

Me Labori prie les jurés de se rappeler une lettre non contestée par le témoin où il écrivait qu'au « Matin » on avait trouvé le moyen d'acheter une conscience pour cinquante francs.

M. Bichat reconnaît être allé à Verdun pour voir si Humbert n'avait pas trahi pour 125 francs.

Me Paisant. — Il a bien trahi pour 175 francs.

M. Humbert demande à son avoué, Me Poupardin, de prendre acte de ces paroles.

Me Paisant explique que M. Humbert a touché des commissions sur des camions vendus à l'Etat.

Me Labori. — J'ai voulu amener Me Paisant à discuter courtoisement ; il a précisé sa pensée sans répéter ce qui nous avait amené à demander acte, ça me suffit. Mais si M. Humbert s'est vu attribuer une commission de 175 francs, c'est sans qu'il ait eu à intervenir, simplement en raison d'un contrat général.

M. Humbert. — Je déclare sur l'honneur que jamais, soit dans une commission au ministère de la Guerre, soit dans une commission au Parlement, je n'ai fait des démarches pour faire adopter une marque quelconque d'automobile. Le « Matin » a brisé des ministres, diffamé des gens qui n'ont pas osé lutter et ont courbé l'échine. Moi, enfant du peuple, je ne me suis pas courbé, j'ai tenu à venir devant vous, justice du peuple, et je m'incline par avance devant votre verdict.

Me Lanquest, notaire à Paris, n'a eu que des rapports de notaire avec M. Humbert et se retranche en ce qui les concerne, derrière le secret professionnel. Toutefois, il n'a jamais eu chez lui d'affaires entre M. Humbert et M. Rochette.

M. Humbert. — Je relève Me Lanquest du secret professionnel en ce qui me concerne.

M. Humbert. — J'ai déposé trois souscriptions pour un journal, dont une d'un ami de Rochette, entre les mains de Me Lanquest deux jours avant l'arrestation de Rochette. J'affirme sur l'honneur qu'il n'y avait pas de souscription de Rochette, comme je l'ai écrit dans le « Journal ».

M. Le François, 43 ans, ancien officier de cavalerie, a été victime de Rochette pour 58.000 francs. Rochette lui a offert 35.000 francs comme transaction. Un expert, M. Prestat, fut commis, qui a conclu à une escroquerie s'élevant à 68.000 francs.

M. Le François a eu la visite de M. Gadot, qui lui raconta la visite de Me Coudy au sénateur Humbert chez Me de Monzie et la campagne de diffamation dont Me Coudy fut l'objet.

Le témoin confirme une conversation qu'il a eue avec M. le sénateur Humbert au cours de laquelle il déclara que Rochette devait se targuer d'avoir des influences politiques qu'il n'avait pas et déclare que M. Humbert lui a affirmé n'avoir jamais téléphoné à M. Plasse au Crédit Minier.

M. Chevalier, rédacteur au « Matin », s'est occupé de l'information de l'affaire Rochette. Le jour de l'arrestation de ce financier, le 7 avril, au Crédit Minier, il était allé pour voir ce qui s'était passé à une assemblée d'actionnaires et devant lui, on a répondu au téléphone à quelqu'un que l'on a déclaré être M. le sénateur Humbert qui aurait demandé M. Plasse et auquel M. Derey aurait répondu.

M. Henri de Jouvenel, l'un des rédacteurs en chef du *Matin*, dépose que l'informateur judiciaire de son journal lui a rapporté qu'un avocat, Me Coudy, avait été mis par son ami, Me de Monzie en relations avec le sénateur Humbert, qui l'avait prévenu qu'il pourrait être dangereux pour lui de lutter avec M. Rochette, car il se heurterait à la puissance de l'or, et que Me Coudy fut diffamé, quelques jours plus tard, par la *Tribune de Paris*, journal de M. Rochette.

Le rédacteur en chef du *Matin* continue : « Si nous avons parlé de M. Humbert, c'est parce que ses compromissions avec Rochette étaient publiques dans les couloirs de la Chambre. » Il parle de la fondation qui devait se faire d'un journal intitulé *Le Fil*, et dit que M. Humbert avait l'habitude de vider les tiroirs partout où il a passé, et qu'au *Matin* il a entretenu une police dirigée par M. Mouthon.

Parlant de ses lettres à M. Humbert, qui ont été publiées par le *Journal*, M. de Jouvenel dit qu'il les a écrites à un moment où il avait une grande amitié pour M. Humbert « qui pense de l'amitié comme on disait du journalisme : l'amitié mène à tout, à condition d'en sortir, et a une absolue ignorance de la morale »

Il eût fallu, continue-t-il, à M. Humbert une âme forte, il n'a qu'un tempérament vigoureux commandé par une âme faible.

La presse doit contrôler, ajoute-t-il, la seule souveraineté qui existe encore en France : celle du Parlement, et le sénateur Humbert a trafiqué de son influence.

LA RÉVOLUTION EN PERSE

LE BOMBARDEMENT

et les exécutions continuent

Téhéran, 26 juin.

Le chah a reçu en audience les notables de la ville et plusieurs députés ; il a promis d'accorder leur pardon à tous les coupables, même aux membres des clubs politiques.

Sur l'ordre du chah, les imprimeries ont été fermées.

Les réactionnaires sont maîtres de la situation. La femme de Zahir ed daouleh, tante du chah, s'est suicidée mercredi, après le pillage de sa maison.

De nombreuses personnalités se réfugient dans les légations. Le ministre des finances et quatre députés se sont réfugiés à la légation d'Italie après avoir essayé, mais en vain, d'obtenir la protection du ministre d'Allemagne. Le président du Parlement, Momtaz ed daouleh, s'est mis sous la protection de la France.

Un député, Ibrahim khan, a été tué par les soldats.

Le chah a promulgué les statuts pour les nouvelles élections législatives.

Le chah a nommé le colonel de la garde cosaque gouverneur militaire de Téhéran.

On dit que le chah fait bombarder une maison tous les jours, d'après une liste arrêtée à l'avance. Chaque bombardement est précédé d'un pillage en règle. Même les serrures, les poignées et les marteaux des portes sont enlevés.

Le rédacteur en chef du journal hebdomadaire *Surulisrafu* et un certain nombre d'autres personnes ont été exécutés.

A TABRIZ

Le combat s'est poursuivi à Tabriz toute la nuit du 24 jusqu'au matin, entre les deux partis, avec avantage marqué du côté de la réaction.

Les pertes subies de part et d'autre s'élèvent à environ cent tués et blessés.

Des pourparlers en vue de la paix sont maintenant entamés.

Le gouverneur Muckber es saltaneh a quitté Tabriz, se dirigeant vers le Caucase, d'où il gagnera l'Europe.

Ennud Danieh Sadr Asam a été désigné pour lui succéder.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— La Commission des Postes et Télégraphes de la Chambre a adopté la proposition de 114 députés de différentes fractions, tendant à réduire la taxe des lettres de 25 centimes à 10 centimes, et le tarif télégraphique de 20 centimes à 10 centimes par mot entre la France et l'Angleterre.

— Un décret vient d'ordonner la fermeture au 1er septembre 1908 d'une nouvelle série d'établissements congréganistes d'enseignement, ou d'écoles annexées à des établissements mixtes. Le nombre des maisons fermées est de 34 dont 6 de garçons (frères des écoles chrétiennes) et 28 de filles.

FRANCE

— Le docteur Thiéry et les professeurs Parisot et Michel de Nancy se sont rendus à la prison de Saint-Mihiel, afin de procéder à un nouvel examen mental de Jeanne Weber. Ils remettront prochainement leur rapport au juge d'instruction.

— A Clamecite, M. Lévy, négociant se trouvant dans une automobile avec ses deux fillettes et son fils, la voiture heurtée par un tramway fut réduite en miettes. M. Lévy a été tué ; deux des enfants légèrement blessés.

— Les grévistes de Vigneux ont repoussé les conditions faites en vue de la reprise du travail par la direction des Sablières de la Seine. A l'unanimité, la continuation de la grève a outrance a été votée.

ETRANGER

— A Lisbonne une terrible explosion s'est produite dans une chambre où 3 révolutionnaires fabriquaient des bombes ; 2 ont été blessés et transportés à l'hôpital ; le troisième a pu s'enfuir ; le propriétaire de la maison a été arrêté.

— M. Stolypine a préparé un projet de loi pour fixer une indemnité aux députés ; chaque membre de la Douma recevrait une indemnité annuelle de 11.000 francs.

— Près de Turin, une barque contenant 12 personnes traversait le Pô ; la barque chavira ; 9 passagers dont 4 femmes se noyèrent.

SÉNAT

M. Dubost préside.

La séance est ouverte au milieu d'une vive agitation.

Le procès-verbal. — Votes dénaturés. — M. Combes à la tribune. — La majorité de 3 voix était de 17

M. Boudenoot déclare qu'il a été porté tort comme s'étant abstenu dans le vote sur la motion préjudicielle tendant à ajourner jusqu'en octobre la discussion du projet de rachat de l'Ouest. Il déclare avoir voté pour la motion.

M. Couyba dit qu'un certain nombre de ses collègues et lui, MM. Desmons, Delarge, Barbaza, Sigallas, Vieu, Combes, Chabert, Emmanuel Arène, etc., en tout quatorze sénateurs, portés comme s'étant abstenus dans le vote sur la motion d'ajournement, avaient voté contre cette motion. Il proteste contre la dénaturation de son vote et celui de ses collègues et demande que cette protestation collective figure au procès-verbal.

M. Emmanuel Arène. — Nous demandons une enquête.

Successivement, MM. Goirand, Vieu, Hayez, Barbaza, Jules Brisson, Desmons, Victor Méric, Sigallas, Chabert, Cohen, Guillemaut, Fagot, Honoré Leygue, Magdelaine, Giacobbi, déclarent qu'ils ont été portés comme s'étant abstenus et qu'ils ont en réalité voté contre la motion préjudicielle.

M. Combes monte à la tribune. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite).

Je sais que, du côté droit de l'hémicycle, on a coutume de m'appeler l'oiseau noir. (Rires à gauche).

Voix à droite. — Dites cela au président du conseil.

M. Combes. — Vous me permettrez de négliger l'épithète. Dès les premiers jours de cette session, j'ai réuni le groupe de la gauche démocratique et je l'ai pris de délibérer sur la question du rachat.

Je n'ai jamais caché à mes amis que j'étais à ce moment, partisan de cette réforme, point essentiel de notre programme.

J'ai donc été surpris de voir que le « Journal officiel » me portait comme m'étant abstenu dans le vote sur la motion, alors que M. Bonnefoy-Sibour, à qui j'avais confié un instant mon bolletin, faisait savoir qu'il avait mis dans l'urne un bulletin à mon nom contre la motion de la commission. (Applaudissements).

J'ai cru d'abord que mon vote avait été annulé par un bulletin contraire. J'ai été encore plus surpris quand j'ai vu quelques bulletins à mon nom, pour ou contre, n'avoir été trouvé dans l'urne.

Voix diverses. — Une enquête !

M. Combes. — Une enquête si vous le voulez.

MM. Delarge, Potié et Desmons déclarent également avoir voté contre la motion.

M. Antonin Dubost, président :

Personne n'a contesté, ni ne pourrait contester la matérialité du scrutin. Le scrutin, en effet, n'est soumis au vote que par les sénateurs du Sénat et l'Assemblée ne doit pas de la rigoureuse attention que les numéros du bureau y ont apportée.

Cette constatation faite, je déclare que le bureau est décidé à procéder aux recherches les plus minutieuses sur les faits qui se sont produits, il en rendra compte ensuite au Sénat. (Vifs applaudissements).

Mais il y a un point qui a déjà retenu les réflexions du bureau : un certain nombre de sénateurs, portés comme s'étant abstenus, viennent de déclarer qu'ils avaient voté dans un sens déterminé.

Or il se trouve que si ces honorables sénateurs ont été inscrits au nombre des abstentionnistes, ce n'est point, en général, parce que le vote qu'ils ont émis a été annulé par des bulletins contraires qu'avaient déposés dans les urnes des mains distraites ou trop zélées. (Sourires).

La vérité est que, pour beaucoup d'entre eux, il ne s'est trouvé dans les urnes aucun bulletin à leur nom, ni pour ni contre. (Rires et applaudissements).

Le procès-verbal est adopté.

LE RACHAT DE L'OUEST

L'article 2. — Vote de la loi

Le Sénat reprend la discussion du rachat.

L'article 1er ayant été adopté hier on passe à l'article 2 ainsi conçu :

Il sera statué par une loi spéciale, sur l'organisation et l'administration du réseau, ainsi que sur les mesures financières à prendre pour pourvoir aux dépenses qu'entraînera le rachat et l'exploitation du réseau d'Etat.

Pour la période à courir du jour de la mise en exploitation du rachat à celui de la promulgation de cette loi spéciale, les conditions provisoires d'exploitation seront déterminées par un décret.

M. Flaissières demande au gouvernement des explications sur le sens et la portée de cet article.

M. Barthou. — Deux cas pourront se présenter : ou la loi sur le rachat du réseau sera votée très vite et la modification pourra se faire au moment même où le nouveau régime sera prêt à entrer en vigueur. Dans cette hypothèse, pas de difficulté. Ou bien le vote de la loi tirera plus ou moins longtemps et, dans cette autre hypothèse, le gouvernement aura à apprécier à quel moment l'intérêt public lui commande de faire la notification : il entend à cet égard se réserver une pleine liberté d'action. Mais nous ne pouvons en ce moment dire qu'une seule chose, c'est que nous nous inspirerons des circonstances du milieu des intérêts de l'Etat pour choisir le moment qui nous semblera le plus opportun.

M. Barthou passe à l'examen de l'amendement de M. Lintilhac, tendant à ce que la notification soit ajournée jusqu'au moment où la loi organisant le réseau aura été adoptée par les Chambres.

Le gouvernement, dit M. Barthou, ne peut, à aucun degré, souscrire à cette proposition. Il la combattra, il y adèmandera le rejet et engagera, au besoin, sur cette question, toute sa responsabilité. (Rumeurs sur quelques bancs, applaudissements à gauche).

M. Prevet. — La commission en s'opposant au gouvernement sur l'interprétation donnée au vote de l'article 1. Il y aurait lieu de faire une loi spéciale pour le régime définitif. Mais le 2e paragraphe de l'art. 2 prévoyait que les conditions provisoires de l'exploitation seraient réglées par décret. C'est contre le mot « décret » que s'élève la commission.

La commission vous propose de [illegible]